

HOSPITAL EXTRA

Assurance indemnités journalières d'hospitalisation

Davantage de liberté et de ressources financières en cas d'hospitalisation

Versement indépendamment d'autres assurances

Libre utilisation des indemnités journalières, sans justificatif d'utilisation



HOSPITAL EXTRA

En cas de séjour à l'hôpital, HOSPITAL EXTRA vous libère de vos soucis d'ordre financier. Pour chaque jour d'hospitalisation, vous recevez en espèces le montant que vous avez déterminé et que vous pouvez utiliser librement, selon vos besoins. Cette indépendance financière vous permet de vous concentrer en toute quiétude sur votre santé et votre bien-être.

Prestations et avantages

La solution d'assurance optimale pour tous:

- Que vous exerciez une activité professionnelle, vous occupiez de la tenue du ménage ou poursuiviez des études, une hospitalisation stationnaire peut avoir de fâcheuses conséquences. En complément d'une assurance complémentaire d'hospitalisation, HOSPITAL EXTRA apporte une contribution financière à des primes avantageuses.

Indépendance financière:

- Durant une hospitalisation, le montant des indemnités journalières souhaité vous est versé. Vous pouvez disposer librement de la somme assurée, sans devoir fournir de justificatif d'utilisation (p. ex. pour une aide ménagère, une garde d'enfants ou en cas de pertes de revenu).

Variantes au choix:

- HOSPITAL EXTRA existe en plusieurs variantes. Vous pouvez choisir la somme que vous souhaitez assurer: CHF 50.–, 100.–, 150.–, 200.– ou max. 300.– par jour. Le choix dépend de votre situation personnelle et de vos besoins.

Versement et durée des prestations:

- Avec HOSPITAL EXTRA, les indemnités journalières sont versées indépendamment d'autres assurances et sans justificatif d'utilisation, selon la durée de votre séjour à l'hôpital. Vous recevez la somme assurée par jour d'hospitalisation au titre de l'assurance HOSPITAL EXTRA. La durée des prestations est de 30 jours maximum par an.

Droit aux prestations et conclusion:

- HOSPITAL EXTRA est proposée en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, pour les soins aigus stationnaires (accident, maladie, maternité) et les réadaptations stationnaires. HOSPITAL EXTRA peut être conclue avec une déclaration de santé jusqu'à l'âge de 70 ans. Elle entre en vigueur immédiatement après la conclusion (exception: délai de carence de 365 jours en cas de maternité).

Medi24

Vous avez un problème de santé et ne savez que faire? Medi24, le service médical indépendant, fournit des conseils médicaux compétents. Même de nuit et durant le week-end. Appelez simplement le numéro 0800 8 24 365 (gratuit pour les clients d'Helsana).

Les douleurs gastriques n'avaient finalement rien à voir avec la salade de fruits de mer du restaurant italien. Il s'agissait en fait d'une appendicite. Après son appendicectomie, Sandra Thommen doit demeurer à l'hôpital quelques jours. En dehors des heures de visite, elle papote avec ses amies au téléphone. Elle peut se le permettre car l'assurance d'indemnités journalières d'hospitalisation HOSPITAL EXTRA lui offre cette liberté financière. Elle n'a même pas dû annuler ses vacances sur la côte dalmate.

Nous demeurons à votre disposition

Pour obtenir de plus amples informations sur l'assurance HOSPITAL EXTRA ou toute autre assurance, veuillez nous contacter au numéro 0844 80 80 02.

Helsana Assurances SA

Case postale
8081 Zurich
www.helsana.ch